

Polynésie française		République française
Subdivision administrative des îles Sous-le-Vent		Liberté - Égalité - Fraternité
COMMUNAUTE DE COMMUNES HAVA'I		

**DELIBERATION COMMUNAUTAIRE
N° 19/CCH/26 du 11 mai 2026**

Portant nomination des membres du conseil d'exploitation de la régie dotée de la seule autonomie financière en charge de la collecte et du traitement des ordures ménagères et assimilées

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

En sa séance du 11 mai 2026 à 08h00, convoquée par le Président de la Communauté de communes Hava'i, par lettre n° 17/CD/2026 du 27 avril 2026,

Sous la présidence de Monsieur Thomas MOUTAME, Président,

Avec Monsieur Raimana MAPUNA, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L2121-25 du CGCT,

30 membres titulaires du conseil communautaire étant en exercice,

28 membres ayant voix délibératives sont présents au moment de l'ouverture des débats du point de l'ordre du jour et présents au moment du vote comme suit :

N°	CIV.	NOMS - PRENOMS	FONCTION	PRESENCE	ABSENCE	SUPPLEANCE DONNEE A	PROCURATION DONNEE A
1	M	MOUTAME Thomas	Président	X			
2	M	LISAN Marcelin	1er vice-Président	X			
3	MME	VALENTIN Mathilda	2ème vice-Président	X			
4	M	GOLTZ Gérard	3ème vice-Président	X			
5	MME	MARUAE Miliane	4ème vice-Président	X			
6	M	BROTHERSON Matahi	5ème vice-Président	X			
7	MME	TEIKITUTOUA Jeannime	6ème vice-Président	X			
8	M	TEROROIRIA Martial	7ème vice-Président	X			
9	MME	PEETAU Revatua	8ème vice-Président	X			
10	M	GIBERT Pitori	9ème vice-Président	X			
11	M	ATUAHIVA Mareto	Membre bureau	X			
12	M	HOLMAN Gérard	Membre bureau	X			
13	M	LEMAIRE Gaston	Délégué titulaire	X			
14	M	COLOMBANI Moehau	Délégué titulaire	X			
15	MME	ROURA Ruta	Délégué titulaire	X			
16	M	MOU KAM TSE Camille	Délégué titulaire	X			
17	MME	TIXIER Noela	Délégué titulaire	X			
18	M	TAPUTUARAI Judex	Délégué titulaire	X			
19	MME	SHAM KOUA Evangéline	Délégué titulaire	X			
20	M	ROOPINIA Myron	Délégué titulaire		X		
21	M	CHONG HUE Mahinui	Délégué titulaire	X			
22	M	BECQUET Patrick	Délégué titulaire	X			
23	M	DEHORS Raimana	Délégué titulaire		X		
24	M	MAPUNA Raimana	Délégué titulaire	X			
25	M	NATUA Augustin	Délégué titulaire	X			
26	MME	RUAHE Hinarere	Délégué titulaire	X			
27	M	ROBSON Christian	Délégué titulaire	X			
28	M	MANA Rémi	Délégué titulaire	X			
29	M	MATAPO Tetaha	Délégué titulaire	X			
30	M	MOHI Moise	Délégué titulaire	X			
TOTAL				28	2	0	0
TOTAL VOTANTS (présents + suppléants + procurations)				28			

Délibération communautaire n° 19/CCH/26 du 11/05/2026

Portant nomination des membres du conseil d'exploitation de la régie dotée de la seule autonomie financière en charge de la collecte et du traitement des ordures ménagères et assimilées

Indication sur le résultat du vote :

Présents	28
Votants	28
Abstentions	0
Pour	28
Contre	0

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** l'arrêté n° HC/1712/SAISLV du 30 décembre 2011 *modifié* portant création de la communauté de communes Hava'i ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales dans sa version applicable en Polynésie française ;
- Vu** la délibération n° 13/CCH/26 du 11 mai 2026 approuvant le règlement intérieur du conseil d'exploitation de la régie dotée de la seule autonomie financière en charge de la collecte et du traitement des ordures ménagères et assimilées.

Considérant que la composition doit tenir compte du périmètre actuel de la communauté de communes Hava'i sur la base des articles suivants :

- L 1412-1 du CGCT ;
- L 2221-1 du CGCT ;
- R 2221-1 à R 2221-17 du CGCT ;
- R 2221-63 à R 2221-94 du CGCT.

Considérant que conformément à l'alinéa 2 de l'article 7 du règlement intérieur du conseil d'exploitation, « *Il est composé six représentants élus de la communauté de communes Hava'i, et de cinq personnes extérieures non élues désignées par le conseil communautaire, jusqu'à la fin de l'exercice du mandat communautaire en cours, sur proposition du président.* »

DECIDE

Article 1^{er} : Les membres du conseil d'exploitation de la régie dotée de la seule autonomie financière en charge de la collecte et de traitement des ordures ménagères et assimilées sont les suivants :

Nombre	Membres élus	Membres non élus
1	Monsieur Pitori GIBERT	Monsieur Hiro LEMAIRE
2	Monsieur Camille MOU KAM TSE	Monsieur Roger TERIIPAIA
3	Monsieur Christian ROBSON	Monsieur Nicolas MAUDIER
4	Monsieur Myron ROOPINIA	Madame Nuu HURNI
5	Monsieur Gérard HOLMAN	Monsieur Thierry LISON DE LOMA
6	Monsieur Mareto ATUAHIVA	

Article 2 : Le Président est autorisé à accomplir toutes les formalités nécessaires en vue de l'application de la présente délibération communautaire et à signer tout document s'y rapportant.

Article 3 : Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de la date de son

affichage et/ou de sa notification. Le tribunal administratif de la Polynésie française peut aussi être saisi par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux peut être exercé auprès de nos services.

Ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de notre réponse.

En application de l'article R 421-2 du code de justice administrative "*Sauf disposition législative ou réglementaire contraire, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet*".

Article 4 : Le Président de la communauté de communes Hava'i certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

Article 5 : La présente délibération est affichée et transmise au délégué du Haut-Commissaire de la République en Polynésie française dans la subdivision administrative des îles sous le vent. Ampliation est adressée au :

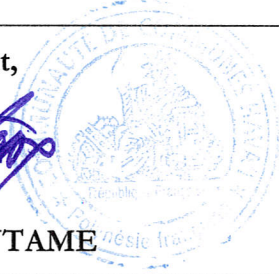
- Comptable public de la communauté de communes Hava'i.

Fait et délibéré le 11/05/2026.
Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Président,



M. Thomas MOUTAME



Contrôle à posteriori

Acte rendu exécutoire de plein droit après publication ou affichage ou à leur notification ainsi qu'à leur transmission au délégué du Haut-Commissaire de la République en Polynésie française dans la subdivision administrative des îles sous le vent :

- Date d'affichage et/ou de notification : 12 MAI 2026
- Date de transmission au délégué du Haut-Commissaire de la République en Polynésie française dans la subdivision administrative des îles sous le vent : 12 MAI 2026
- Délibération rendue exécutoire de plein droit à la date du : 12 MAI 2026